

ACCÈS AUX SALLES MUNICIPALES : ENGAGEMENTS A RESPECTER

Toute demande de réservation d'une salle municipale auprès de la Commune de Plouzané fait l'objet d'un courrier informant de l'acceptation ou non de la demande.

En cas de validation de la demande, **chaque occupant est tenu de :**

- **Respecter les horaires d'occupation convenus avec la Mairie.** Les salles du Bourg et de la Trinité doivent être libérées à 1h du matin au plus tard ; il est interdit de rester dormir sur place.
- **Retirer les clés/badges d'accès à l'équipement le jour de la mise à disposition auprès de l'accueil de la Mairie.**

En cas d'occupation de salle durant un week-end, le retrait doit obligatoirement s'effectuer **le samedi matin** entre 9h et 12h (*sauf période de fermeture exceptionnelle de la Mairie*).

En période estivale et pendant les vacances de Noël, les clés/badges doivent obligatoirement être retirés le vendredi avant 17h.

- **Restituer sans attendre les clés/badges à l'issue de votre occupation directement dans la boîte aux lettres de la Mairie** située à droite des portes automatiques.
- **Préparer, ranger, nettoyer la salle dont les tables utilisées impérativement dans le temps imparti de la mise à disposition des locaux.**

Tout retour le lendemain de l'occupation y est formellement interdit.

La Commune vous remercie de prévoir le matériel et les produits nécessaires de façon à ne créer aucune gêne pour les utilisateurs suivants.

- Rembourser à la Commune les frais qu'elle aurait à assumer en cas de mauvaise exécution du nettoyage. Un forfait de 500,00 € s'appliquera pour toute intervention des services de la commune (*délibération n°2025-10-06-06*).

En cas de non-respect de ces engagements, la Commune se réserve le droit de refuser toute demande de réservation ultérieure.

☒ Je soussigné(e) Madame/Monsieur (barrez la mention inutile)
atteste avoir pris connaissance du présent document et m'engage à en respecter les dispositions.

Date :

Signature (*précédée de la mention « Bon pour acceptation »*) :